

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 DVD 174 Véhicules utilitaires légers en autopartage - Demande de cofinancement auprès de la Région d'Île-de-France.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Olivia POLSKI, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'appel à projets de la Région d'Île-de-France « Innovation en faveur de la mobilité durable » ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer auprès de la RIF la demande de cofinancement relative au projet «VULe partagés : système de véhicules utilitaires électriques en auto-partage » ;

Vu l'avis du conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 18 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission et Mme Olivia POLSKI au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter un cofinancement auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre du projet «VULe partagés : Système de véhicules utilitaires électriques en auto-partage » et à prendre toute décision en résultant.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, article 60612 du budget de fonctionnement de la ville de Paris et au chapitre 23, article 2315, rubrique 820, mission 90010 99 190 du budget d'investissement de la Ville de Paris sous réserve de la décision de financement. Les recettes seront constatées au chapitre 13, article 1322, rubrique 820 du budget d'investissement de la ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO